18 - Projet artistique sur le thème de la santé

M. l'Adjoint DEVESA, Rapporteur : La promotion de la santé telle que définie par l'Organisation Mondiale de la Santé (OMS) est le processus qui confère aux populations les moyens d'assurer un plus grand contrôle sur leur propre santé et d'améliorer celle-ci. Elle est une des composantes importantes de la santé publique.

Dans le cadre des actions menées par la Ville de Besançon pour la promotion de la santé, il est proposé de communiquer sur des problématiques de santé publique, à partir d'une œuvre artistique, conçue et réalisée par de jeunes créateurs.

L'œuvre artistique doit entrer en résonance avec au moins une des quatre problématiques de santé suivantes :

- ➤ la nécessité d'une nutrition équilibrée et de l'activité physique (problème de surpoids, anorexie entre autres),
- > le respect de l'autre dans son genre et sa sexualité (violence faite aux femmes par exemple),
- > la lutte contre les addictions : jeu, tabac, alcool,
- > la valorisation du don du sang : plaquette, organe.

Destinée au plus grand nombre, celle-ci doit être, soit multiple, soit s'inscrire dans un paysage urbain, soit comporter une possibilité de mobilité aisée afin d'être présentée dans de nombreux quartiers et établissements (campus, hôpital, écoles...).

Sur la base de ces éléments, l'expertise de l'Institut Supérieur des Beaux-Arts (ISBA) a été sollicitée pour mettre en œuvre ce projet et l'ISBA a lancé un appel à projet aux artistes-graphistes et aux collectifs d'artistes-graphistes issus de l'ISBA.

Une commission de sélection du projet composée de personnes qualifiées s'est réunie le 16 novembre 2015.

Cinq projets artistiques ont été présentés :

- Projet de Gérald COLOMB sur le thème de la nutrition,
- Projet de Myriam GROSSO sur le thème du don d'organe,
- Projet de Marie-Cécile CASIER sur le thème de la «préciosité» du corps,
- Projet de François BENARD sur le thème de la violence,
- Projet de Corentin ANDREOSSO sur le thème du don d'organes.

Le projet de Marie Cécile Casier sur la préciosité du corps représenté par un buste à deux faces, translucide, à l'intérieur duquel sont dessinés, de manière fine, les différents organes du corps humain ainsi qu'une partie des systèmes nerveux et musculaires, accompagné d'un tee-shirt avec un message sur le thème de la santé a été sélectionné à l'unanimité.

L'acquisition de l'œuvre d'art par la Ville de Besançon fera l'objet d'une convention tripartite (ci-jointe) entre la Ville de Besançon, l'ISBA et l'artiste retenue. Le coût de cette œuvre s'élève à 5 000 €. La dépense sera prélevée sur la ligne 21.510.2161.00518.50000.

Dans le cadre de la présente convention, l'artiste s'engage à céder les droits patrimoniaux de son œuvre.

Propositions

Il est proposé au Conseil Municipal:

- d'acquérir l'œuvre de Marie-Cécile CASIER pour un montant de 5 000 €,
- d'autoriser M. le Maire ou l'Adjoint Délégué à signer la convention tripartite entre l'ISBA, la Ville de Besançon et l'artiste.
- **«M. LE MAIRE :** C'est quelque chose d'important, c'est un projet mené par l'Adjoint DEVESA. Est-ce qu'il y a des remarques ? Des oppositions ? Des abstentions ? C'est adopté».

Après en avoir délibéré et sur avis favorable unanime de la Commission n° 2, le Conseil Municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés, décide d'adopter les propositions du Rapporteur.

M. BONTEMPS, M. DUMONT, M. SCHAUSS, Mme JEANNIN, Mme LEMERCIER, M. BONNET (2), M. CURIE, M. POULIN, M. CHALNOT, Mme JOLY, Mme FAIVRE-PETITJEAN et Mme MAILLOT n'ont pas pris part au vote.

Rapport adopté à l'unanimité

Pour: 41 Contre: 0 Abstention: 0

Récépissé préfectoral du 25 janvier 2016.